

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 2
4. DOCUMENT GRAPHIQUE

Ech.:1/2500

4.2 Zonage et dispositions thématiques :
Le bourg


Rappel des décisions:

Approbation le :
20 septembre 2004

Modification le :
26 mars 2007

Mise à jour le :
28 août 2012

Modification le :
8 juillet 2013



-  Limite communale
-  Limite de secteurs
-  Zone de constructibilité limitée
-  Espace boisé classé à conserver
-  Boisement à conserver ou à aménager
-  Bande des lisières
-  Alignement d'arbres à conserver
-  Alignement d'arbres à créer
-  Milieux humides à protéger
-  Emplacement réservé
-  Emplacement de logements sociaux
-  Eléments du patrimoine à préserver
-  Cône de vue
-  Bande de recul des constructions

0 250 mètres